



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/401
31 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 30 MAI 1996, ADRESSÉES
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe une lettre datée du 28 mai 1996, qui vous est adressée par le Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Mohammed Said Al-Sahaf (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité la présente lettre et son annexe, qui contient également les notes de protestation adressées à la Turquie depuis le début du mois de mars 1996.

Le Représentant permanent,
Ambassadeur

(Signé) Nizar HAMDOON

Annexe

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 28 MAI 1996, ADRESSÉES
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que les forces armées turques ont continué de faire des incursions sur le territoire et dans l'espace aérien de la République d'Iraq – celles-ci s'étant même intensifiées depuis le début du mois de mars 1996 –, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et sous le prétexte de poursuivre des éléments qui menacent la sécurité nationale de la Turquie, tirant parti de la situation anormale qui règne dans le nord de l'Iraq et qui a été créée par les États-Unis en particulier, en violation non seulement des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, mais aussi de la résolution 678 (1991) du Conseil de sécurité.

Le 6 mai 1996, les forces armées turques ont fait une nouvelle incursion dans la République d'Iraq, pénétrant sur une distance de 3 à 10 kilomètres à l'intérieur de son territoire. De même, l'aviation militaire et l'artillerie à longue portée ont continué de bombarder les villes et les villages iraqiens du nord du pays, bombardements qui se poursuivent au moment même où je vous écris. Par ailleurs, les autorités turques ont fait savoir qu'elles poursuivaient ces opérations et le porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères de la Turquie a déclaré le 9 mai 1996 – entre autres exemples du même genre – que la Turquie jugeait sa sécurité fortement menacée par l'action terroriste du Parti turc des travailleurs du Kurdistan (PKK), qu'elle était en droit de pénétrer dans le nord de l'Iraq pour lutter contre ce terrorisme et qu'elle continuerait de le faire afin d'y mettre un terme. Je vous fais tenir ci-jointe une liste des violations perpétrées par les forces armées turques au cours de la période mentionnée au début de ma lettre.

Le Gouvernement iraquien rejette catégoriquement les justifications de la Turquie et dénonce l'invasion turque qui constitue une violation flagrante et grave de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégrité territoriale de la République d'Iraq. Le Conseil de sécurité est prié de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces incursions turques et éviter qu'elles ne se reproduisent et de les dénoncer conformément aux dispositions de la Charte et aux règles du droit international.

Le Gouvernement turc, qui a lancé ses forces à l'intérieur du territoire iraquien, est entièrement responsable de ces actes d'agression et de leurs conséquences, quels que soient les motifs invoqués; en effet, l'Iraq n'est nullement responsable de ce dont le Gouvernement turc l'accuse, la véritable cause de cette situation étant la politique d'ingérence des États-Unis d'Amérique dans les affaires de la région et le déploiement des forces américano-britanniques de l'Opération Poised Hammer sur le territoire turc, qui ont pour mission de pénétrer militairement dans le nord de l'Iraq et d'empêcher l'Iraq d'exercer sa souveraineté nationale sur cette partie de son territoire,

/...

ce qui porte atteinte à la sécurité et à la stabilité de la région. Si les autorités nationales iraqiennes s'étaient trouvées dans le nord de l'Iraq, il n'aurait pas été possible que des bandes et des groupes terroristes armés se déploient dans le nord de l'Iraq et dans le sud de la Turquie.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et les faits qui y sont exposés.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Said AL-SAHAF

Notes de protestation adressées à la Turquie concernant les violations
qu'elle a commises depuis le début du mois de mars 1996

Numéro d'ordre	Numéro de la note de protestation	Date de la note de protestation	Nature et lieu des faits	Date des faits
1.	23/2/6/126056	7 mars 1996	Violation de la souveraineté territoriale dans la région de Bir Gileh, incursion de 22 km dans les régions de Hourah, Mazieh, Al-Qadiriya.	28 février 1996
2.	23/2/6/126067	23 mars 1996	Quatre sorties des forces aériennes au-dessus des régions de Sarsang et Amadiya et bombardement de zones situées à 10 km à l'intérieur du territoire iraquien (Chaifi, Hakrouk, Kariyadi), incursion de forces terrestres sur une profondeur de 5 km à l'intérieur du territoire iraquien.	15 mars 1996
3.	23/2/6/126081	30 mars 1996	Une unité militaire (deux sections de commandos) appuyée par quatre véhicules blindés de transport de troupes a pénétré dans la région de Bir Bila et de Matine ainsi qu'à Bir Awari al-Uliya et Bir Awari al-Sufla. L'aviation militaire a bombardé un certain nombre de villages iraqiens (Kani Masi, al-Sandi, Batoufa, Dayreh Louk) et une brigade a perquisitionné les villages de la région susmentionnée.	4 mars 1996
4.	23/2/6/126092	20 avril 1996	Des officiers turcs appartenant aux commandos de montagne ont effectué une opération de reconnaissance à Bir Awari al-Uliya et Bir Awari al-Sufla à 12 km à l'intérieur de l'Iraq et un certain nombre de chars turcs ont pénétré dans le village de Sarzari à 1 km à l'intérieur de l'Iraq; l'aviation et l'artillerie ont bombardé les villages de Ksarrah, Baloukah, Kani Bounki, Mal Akhnah, Helweh, Tarwanich, Bir Awari Bala, Sual, Amadiya, à 10 km à l'intérieur du territoire iraquien.	11 avril 1996
5.	23/2/6/126106	7 mai 1996	L'aviation militaire a bombardé les villages de Tarawnich, Bayt Dhaura, Helweh, Bayk Dawda, dans la région de Dohouk et l'artillerie a bombardé et détruit la mosquée du village de Tounich ainsi qu'une école primaire et un certain nombre d'habitations.	4 mai 1996
6.	23/2/6/126109	12 mai 1996	Des forces armées turques, appuyées par l'aviation, ont pénétré sur une distance de 5 à 6 km à l'intérieur du territoire iraquien en face de la ville turque de Chamandayli.	6 mai 1996

Numéro d'ordre	Numéro de la note de protestation	Date de la note de protestation	Nature et lieu des faits	Date des faits
7.	23/2/6/126114	14 mai 1996	<p>Bombardement du village de Kimta Zinari le 3 avril 1996. L'artillerie turque a bombardé au cours de la période du 9 au 16 avril 1996 les villages de Baloukah Mihatou, Hawa, Satoum Bazi et Tarlounbach Gigh, faisant de nombreuses victimes parmi les citoyens irakiens et provoquant des dégâts matériels importants. L'aviation turque a bombardé les régions de Jabal Rach et Waldi Chidi. Le 12 avril 1996, l'artillerie a bombardé les villages de Bayk Dawda, Tarwanich, Baloukah, Malfata, Halwah, Ifkari et Dari, contraignant les habitants à s'enfuir.</p> <p>Le 20 avril 1996, des hélicoptères turcs ont attaqué les régions de Tarawnich, Halwah Rawdi, Brwari, Bala Malawi et Dayreh dans le nord du district de Amadiya. Le 26 avril 1996, un bataillon d'infanterie a pénétré dans la région de Charanich et a franchi le col irakien d'Ibrahim Al-Khalil.</p> <p>Le 6 mai 1996, une unité militaire estimée à une brigade, appuyée par l'aviation et l'artillerie, a pénétré sur une distance de 3 à 7 km à l'intérieur du territoire irakien.</p>	Du 3 avril au 16 mai 1996
